

M et Mme Collot et leurs enfants
29, Avenue de la Rostagne
06160 Juan les Pins
Riverains Avenue de la Rostagne

Monsieur Jean LEONETTI
Député-Maire d'Antibes Juan les Pins
Mairie d'Antibes
Cours Masséna
06600 Antibes Juan les Pins

Lettre et FAX très URGENT

Objet : Bastide du 17^{ème} siècle « La Verne »
27 avenue de la Rostagne 06160 Juan les Pins
Parcelle cadastrale N° CO 108
Fiches Architecturale Rurale N°31

Antibes, le 28 janvier 2008

Monsieur le Député-maire,

Malgré toutes les assurances qui ont été données à plusieurs riverains par Monsieur Jean Pierre Gonzalez lors de l'entrevue en date du 11 octobre 2007, sur la protection de la Bastide La Verne du 17ème siècle 27 avenue de la Rostagne, répertoriée dans l'inventaire du patrimoine architectural et historique d'Antibes Juan les Pins fiche N°31 et de ses arbres. Assurances confirmées par de nombreuses lettres reçues de vos services par les riverains et qui ont été collationnées et dont nous vous donnons quelques extraits ci-dessous.

Malgré toutes ces assurances, le nouveau propriétaire a continué à faire pratiquer l'abattage des arbres, ce jour 28 janvier 2008, déjà 6 très hauts et très anciens cyprès de plus de 15 mètres de haut ont été abattus. Vu l'urgence, nous avons envoyé immédiatement un fax Urgent ce jour à Monsieur Jean Pierre Gonzalez .

Sachant votre attachement à l'écologie, la culture et l'histoire de notre ville à travers notre action, et vu l'urgence de la situation qui a révolté les riverains, nous vous demandons ce qu'il faut faire pour arrêter l'abattage des arbres restants sur ce parc protégé.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député-Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs en souhaitant que vous soyez sensible à la conservation du patrimoine écologique et historique de notre quartier et de notre ville pour l'intérêt général.

M et Mme Collot et les riverains de l'Avenue de la Rostagne (<http://rostagne.free.fr>)
Copie à toutes les associations de défense qui soutiennent leur action (<http://rostagne.free.fr>)

Quelques extraits des lettres d'assurance de protections envoyées aux riverains par Monsieur Jean Pierre Gonzalez :

« Par ailleurs, votre préoccupation de préserver la Bastide du 17^{ème} siècle située au 27 de l'avenue de la Rostagne et son jardin est également celle de la municipalité. A ce titre, une protection a déjà été inscrite au projet de P.L.U interdisant tous travaux susceptibles d'entraîner une modification des caractéristiques esthétiques ou historiques de cet ensemble. »

Par ailleurs, je vous informe que la Bastide du XVII^{ème} siècle située au 27 de l'avenue de la Rostagne est répertoriée dans l'inventaire du patrimoine bâti à protéger et, à ce titre, interdit tous travaux susceptibles d'entraîner une modification des caractéristiques esthétiques ou historiques de cet ensemble.

Sachez que la municipalité met tout en œuvre afin de préserver le cadre environnemental et architectural remarquables de notre commune.

« Par ailleurs, votre préoccupation de préserver la Bastide du 17ème siècle située au 27 de l'avenue de la Rostagne et son jardin est également celle de la municipalité. En effet, une protection a déjà été inscrite au projet de P.L.U interdisant tous travaux susceptibles d'entraîner une modification des caractéristiques esthétiques ou historiques de cet ensemble. Sachez que la municipalité met tout en œuvre afin de préserver le cadre environnemental et architectural remarquables de notre commune. »